

BULLETIN ACADEMIQUE DU SNEP CAEN

N° 1 / Septembre 2009, déposé le 18/09/2009

Une rentrée satisfaisante ?

Comme à l'habitude notre nouveau ministre communique.

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !

Inutile de dire que nous ne portons pas la même appréciation sur la situation vécue dans les établissements.

D'ailleurs comment pourrait-il en être autrement quand 2 départs à la retraite sur 3 ne sont pas remplacés dans notre discipline !

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé l'enquête de rentrée au niveau national et que nombre d'établissements de l'académie l'ont déjà renseignée.

Si ce n'est déjà fait nous vous incitons donc à remplir cette dernière en ligne sur le site du SNEP (www.snepfsu.net) afin que nous disposions d'une photo de la réalité de la qualité de l'enseignement de l'EPS sur l'ensemble du territoire.

La question de l'emploi en EPS sera, une nouvelle fois, la clé de voûte de notre activité cette année.

La bataille collective contre les HSA, les services partagés, le non remplacement, le développement de la précarité sera donc déterminante si l'on veut voir l'amélioration des conditions de travail des PEPS et d'apprentissage des élèves.

C'est d'autre part à cette rentrée, un profond bouleversement de la structure UNSS que nous avons vivement combattu dans notre académie l'an dernier.

Détachement imposé des cadres, avec les difficultés qui en découlent pour le recrutement de personnels.

Amenant au passage, car refusant ce nouveau cadre statutaire qui éloigne l'UNSS du service public d'éducation, le départ de cadres qui avaient tant œuvré aux réussites du service public du sport scolaire dans notre académie.

A la rentrée, 2 postes restaient vacants (DD UNSS 50 et 14).

Avec les conséquences désastreuses sur le fonctionnement de la structure.

C'est également sur le même champ, l'annonce d'une décision unilatérale de la direction nationale UNSS, de supprimer les championnats de France UNSS pour les catégories juniors et séniors...

Certainement la meilleure façon de valoriser la pratique sportive volontaire de nos lycéens !

En parallèle, c'est au ministère Jeunesse et Sport, la poursuite de son démantement.

Attaque sur le CREPS, restructuration des services et avenir des personnels et de leurs missions sur la sellette.

Non la rentrée n'est pas satisfaisante, elle appelle la mise en œuvre d'une riposte à la hauteur des attaques.

En tout état de cause et dans ce contexte, nous avons besoin plus que jamais de nous unir avec et dans le SNEP pour gagner sur nos revendications.

C'est tous ensemble qu'il faut lutter pour imposer d'autres choix !

Dispensé de timbrage

Caen CTC

P

PRESE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

SOMMAIRE

- P1 : Edito
- P2 : Sport scolaire
- P3 et P4 Emploi
- P5 et P6 Syndicalisation
- P7 : Enquête ; nouvel IPR
- P8 : PAF syndical ; Votation
- P9 : Pas d'enseignement sans formation
- P10 : journée du désarmement

Sport scolaire

Comme on s'y attendait, l'année débute dans de bien mauvaises conditions.

Les déboires de l'UNSS ont fait coulé beaucoup d'encre, « chauffé » les boîtes mail, et gonflé les statistiques de participation aux réunions.

Certes, à l'heure où j'écris cet article, tous les postes UNSS seront peut-être pourvus, mais dans quelles conditions ?

Les pressions exercées sur nos anciens cadres MAD et la culpabilisation de toute la profession quant à la situation de rentrée auront affecté chacun de nous, mais certainement pas résigné.

Nous devons continuer à exiger le meilleur pour nos élèves, quelles que soient les difficultés à surmonter pour les cadres détachés de l'académie.

Cette rentrée difficile nous ne l'avons pas voulue, la responsabilité en incombe au Directeur National de l'UNSS et au Ministère qui l'a laissé attendre et ne rien faire.

Avoir des « détachés » aux commandes des services UNSS peut paraître un moindre mal pour l'organisation de cette année, mais gardons à l'esprit que l'Education Nationale a choisi de les placer « à part » et que du même coup elle pousse le sport scolaire vers la sortie.

L'enjeu, bien au-delà de l'urgence de mise en route des calendriers et du souci des remboursements des frais de transports, c'est l'identité et la singularité du sport scolaire, ce qui fait qu'il rend un véritable service public.

Il connaît aujourd'hui de grandes réussites avec des « records » de participation et d'investissement des jeunes ; cela doit perdurer.

Le service doit être rendu, la continuité assurée.

Que penser de ce qui suit ?

Un-e cadre malade, en congé maternité ?
l'UNSS n'a pas prévu de moyens pour le-la remplacer et ce n'est plus du ressort du Rectorat.

Et si La subvention du Ministère de l'Education Nationale ne correspondait pas aux moyens nécessaires (peut être pas cette année, mais les suivantes) ?

Où l'UNSS ira-t-elle chercher les moyens pour payer ses cadres ?

En supprimant des compétitions comme elle l'a déjà décidé, une fois de plus sans concertation, pour les championnats de France sports collectifs de la catégorie juniors/séniors ?

La mise à mort de l'AS en lycée est prononcée ; moins d'élèves, moins de forfaits, moins de cadres.

J'oubliais, moins d'argent pour l'UNSS, la licence encore augmentée, moins de licenciés, et la boucle est bouclée.

RDV nombreuses et nombreux au Rectorat le mercredi 23 septembre à partir de 16h pour exiger, si nous ne les avons pas encore obtenus, des moyens pour l'UNSS et pour dénoncer le détachement.

N.François.

*L'enjeu, ...,
c'est l'identité et la
singularité du sport
scolaire ...*

L'emploi en EPS : un enjeu collectif

Notre discipline paie un lourd tribut au dogme sarkozyste de réduction de l'emploi public.

Ne remplacer qu'un départ à la retraite sur 2 est largement dépassé en EPS.

Depuis 3 ans, c'est en fait 2 départs sur 3 qui ne sont pas remplacés.

Résultat au niveau national : - 2700 postes.

Le résultat de cette équation produit des effets désastreux : Autant de forfait UNSS supprimés, des options EPS qui disparaissent, des effectifs qui augmentent dans les classes, des services partagés en constante augmentation, des conditions d'enseignement non respectueuses des textes (natation par exemple), des remplacements non assurés, des perspectives d'augmentation des horaires obligatoires qui s'assombrissent, développement de la précarité...et au bout de la chaîne des étudiants formés sans déboucher !

« il ne faudrait pas que les profs tombent malades ou aient des accidents ! »

Dans un contexte de crise, dans lequel s'opèrent des suppressions de centaines de milliers d'emplois, l'Etat poursuit sa logique en mettant lui aussi en œuvre un plan social d'ampleur.

Ce sont 145 000 postes de fonctionnaires (dont plus de

45 000 à l'Education Nationale) passés à la trappe, alors même qu'ils servent l'intérêt collectif.

Ceci au nom de la réduction de la « dette publique » savamment abondée par les multiples cadeaux faits à ceux qui ne connaissent pas la crise (exonération de charges sociales, réductions d'impôts, bouclier fiscal, ...).

L'emploi public serait nuisible ?

Recruter des fonctionnaires ne serait pas utile pour la population ?

Ce serait de mauvais emplois ?

Ceci alors que les services publics dans leur ensemble représentent, d'après tous les économistes, un amortisseur à la crise actuelle.

C'est de plus un bel exemple pour le secteur privé pour la sauvegarde de l'emploi.

Faites ce que je dis, pas ce que je fais !

On le voit bien c'est le fruit d'une orientation politique libérale.

Pour ne prendre qu'un exemple, la réduction de la TVA dans la restauration (perte de 3 milliards de recettes

fiscales annuelles !) représente l'équivalent de la masse salariale annuelle de 65 000 enseignants.

Dans notre académie, cette réduction massive d'emploi se traduit par la diminution par 2 du nombre de TZR (de 126 il y a 4 ans à 65 à cette rentrée...).

Ce sont également des « postes cachés » couverts par des HSA, des Bloc de Moyens Provisoires, des précaires recrutés avec des « statuts » de plus en plus dégradés.

Face à cette situation de dégradation de l'emploi en EPS, nous pouvons agir collectivement pour inverser la donne.

C'est collectivement que nous devons mener ce combat pour l'emploi.

Tout d'abord sur la question du remplacement.

Sur les 65 TZR restant pour notre académie, seulement 18 restaient en situation de remplacement courte et moyenne durée à la rentrée.

Les autres étant affectés à l'année sur des postes ou en postes partagés.

Après une semaine, il ne restait que 5 TZR disponibles...

Inutile de dire que la situation va être compliquée cette année (pire que les années précédentes et c'est peu dire !).

Les services du rectorat, après avoir longtemps clamé que notre discipline était « excédentaire » (trop de PEPS dans l'académie), tiennent maintenant un tout autre discours en disant qu'il ne faudrait pas que les profs tombent malades ou aient des accidents !

Cette situation va nécessiter de la part de l'ensemble des équipes la plus grande vigilance et la plus grande fermeté pour que la continuité pédagogique, le droit des élèves à bénéficier de leur horaire obligatoire soit respecté.

Il faudra veiller à ce que les chefs d'établissements fassent bien les remontées de demandes de suppléances, informer les parents de la situation pour qu'ils interpellent les services concernés et informer le SNEP de ces situations pour que nous puissions avoir la connaissance précise de l'état du remplacement tout au long de l'année et ainsi intervenir et mener la pression.

Car c'est un volume de 10% du nombre total d'enseignant d'EPS dont on a besoin pour opérer le remplacement.

Soit environ 70 TZR pour les remplacements de courtes et moyennes durées dans notre académie. On est bien loin du compte avec les 18 TZR à cette rentrée.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

D'autre part, il va falloir au cours de cette année s'organiser pour exiger une autre rentrée.

Refuser collectivement les heures supplémentaires qui bien souvent couvrent des blocs horaires conséquents et qui pourraient donner lieu à la création de postes.

Car la situation des heures supplémentaires dépasse largement ce pourquoi elles étaient mise en place à l'origine : couvrir des besoins pour ajuster le service. La connaissance que nous avons de la carte scolaire (postes EPS, emploi en EPS) montre que ces HSA ne sont plus de l'ajustement mais bel et bien des moyens de fonctionnement sans lesquels l'enseignement de l'EPS ne serait pas possible dans nombre d'établissements et qu'elles vont bien au-delà de l'heure supplémentaire censée pouvoir être imposée.

Ces HSA représentent un véritable virus tueur d'emplois.

C'est donc ensemble qu'il faut s'attaquer à cette véritable pandémie si nous voulons inverser la vapeur et permettre l'implantation de postes supplémentaires dans notre académie.

Nous sommes bien conscients que le pouvoir d'achat des enseignants a considérablement été grevé.

C'est pourquoi, avec les autres salariés du public et du privé, nous menons le combat pour son augmentation.

Mais accepter « le travailler plus pour gagner plus » ne résout en rien le problème car c'est une réponse individuelle à un problème collectif.

Nous vous engageons donc à mener cette bataille pour l'emploi à nos côtés.

D'ailleurs, des victoires ont été obtenues dans des établissements où elles ont été menées.

C'est donc possible et nécessaire pour l'emploi, l'avenir de la discipline et celui des jeunes formés en attente d'un poste.

Pour vous aider dans ces combats, nous allons vous proposer un stage syndical intitulé « agir dans son établissement » afin de vous donner les éléments qui permettent de les mener à bien.

C'est ensemble qu'il faut lutter pour gagner !

Polo Lemonnier

« Rentrée des précaires »

La « rentrée » des précaires se déroule comme toujours au compte goutte et dans une certaine opacité, renforcée cette année par l'absence d'élue FSU dans la commission des non titulaires en place depuis les élections de décembre 2008.

En plus des 3 Maîtresses Auxiliaires garanties d'emploi, 10 vacataires et 3 contractuels ont été recrutés l'an passé ; seuls 5 d'entre eux susceptibles d'être réemployés figurent sur le document de rentrée du rectorat !

Compte tenu du faible nombre de TZR disponibles pour les suppléances (certaines zones sont à zéro), l'administration sera contrainte de recruter des non titulaires nécessaires pour le bon fonctionnement de notre service public de l'EPS. Nous comptons sur la vigilance des collègues en établissement pour nous tenir informés des absences non remplacées.

A ce jour, 2 contractuels sont affectés à l'année : Un sur 3 établissements dans l'Orne (L'Aigle, Mortagne et Vimoutiers !), l'autre pour 13h.

Deux autres sur des suppléances dont un ne remplace que les heures d'enseignement du titulaire (exit le forfait UNSS) !

Affaire à suivre et à résoudre mais attention que les heures d'AS apparaissent explicitement dans le support d'affectation.

Précaire n'est pas un métier : **Le concours interne en EPS fermé depuis 3 ans est ré ouvert suite aux multiples interventions du SNEP.**

Le nombre de postes ouverts est pour l'instant non connu.

Inscription du 10/09 au 20/10 (voir BO de juillet 2009).

Une formation pour la préparation au concours sera-t-elle mise place ?

Il faut contacter l'inspection pédagogique et la DIFOR au rectorat.

Sinon il y a possibilité d'une prise en charge à hauteur de 50% des frais d'inscription au CNED.

Martine Larget

**Dans la situation actuelle, ne pas attendre,
rejoindre, renforcer le SNEP, le syndicalisme de lutte !**

Depuis des années, la redistribution des richesses produites via les salaires, les services publics et leurs fonctionnaires, la protection sociale solidaire, n'a cessé d'être remise en cause amplifiant les inégalités, développant les logiques de concurrence et d'individualisation.

Tour à tour ou simultanément, l'Ecole, l'EPS, le sport scolaire, les recrutements, la formation, les services Jeunesse et sport, les salaires, les pensions, les statuts sont attaqués remettant en cause le sens de nos métiers.

Pour y faire face, il y a nécessité de développer des mobilisations massives, répétitives et de longue durée qui requièrent une activité syndicale tout azimut !

C'est pour cela que le pouvoir cherche à affaiblir le syndicalisme et le paritarisme, qu'il manœuvre pour nous diviser, pour faire douter de la légitimité des luttes.

Dans ce contexte:

- Les luttes menées par le SNEP, la FSU, en intersyndicale, avec les usagers ont déjà permis :

- le maintien de l'EPS obligatoire au brevet des collèges,
- la suppression du décret De Robien qui remettait en cause le forfait UNSS dans nos statuts,
- le recul de la réforme Darcos sur la réforme du lycée,
- la réécriture du décret des enseignants chercheurs, un premier bougé sur la formation des maîtres, le gel des suppressions de postes à l'université en 2010 et 2011.

- Le mouvement social engagé le 29 janvier dans l'unité syndicale à obligé le pouvoir à prendre de premières mesures de relance par « la consommation » alors qu'il l'excluait auparavant.

Ces résultats, spécifiques ou plus généraux, obtenus grâce à la présence structurante de l'activité syndicale sont un encouragement.

Le SNEP agit pour les amplifier et fait des propositions.

L'heure est au développement des mobilisations, et donc au renforcement du SNEP-FSU.

Cher collègue, nous t'invitons à nous rejoindre au plus vite.

Le bureau académique

COTISATION SYNDICALE à ENVOYER à :

CHRISTIAN BAËS

3 ALLEE ROBERT DESNOS

14550 BLAINVILLE SUR ORNE



SYNDICALISATION 2009-2010

A retourner au responsable syndicalisation de votre académie ou de votre département. Lister sur le site ou dans les bulletins.

66% de la cotisation déductible des impôts

IDENTITE sexe F M date de naissance / / 19

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

nom : _____ code établissement : _____

nom de JF : _____ nom : _____

prénom : _____ voie : _____

ADRESSE : _____ auxiliaire : _____

voie : _____ code postal et localité : _____

complément d'adresse : _____

code postal et localité : _____

ENVOI du BULLETIN

adresse personnelle adresse établissement

@adresse électronique (écrire tellement) : _____

fixe : _____ mobile : 06 _____

| | | | | | |
|-----------|---------------|--------------|---------------|-----------|---------------|
| CATEGORIE | PROF EPS | AGR Hors Cl. | RETRAITÉ | PLC2 PROF | PCEA Agr |
| | PROF Hors Cl. | CE | MA - CDI | PLC2 AGR | PROF de Sport |
| | SI-ADMISSIBLE | CE Hors Cl. | CONTRACTUEL | PEGC | AE |
| | AGR | CTPS | CE Classe Ex. | VACATAIRE | PEGC Hors Cl. |

SITUATION ADMINISTRATIVE

TZR POSTE FIXE CONGES Par. - Form. - Autre DISPO

BIT, PARTICULIERE CPA : 50% 70% 80% CFA

PROF de SP STAGIAIRE PROF STAGIAIRE AGREGÉ STAGIAIRE TPS Partiel heures ou %

JE CHOISIS DE PAYER

A partir du mois de :

PAR : Chèque(s) à l'ordre du SNEP

Indiquer le nombre (5 max) : _____

PAR : Prélèvement(s) automatique(s)

Ma cotisation sera renouvelée automatiquement d'année en année.

Je suis déjà en prélèvement automatique

Je règle ma cotisation syndicale - En :

1x 2x 3x 4x 5x

Je joins un RIB et l'autorisation ci-dessous

Mise en paiement ou prélèvement : les 5 du mois. Dernier droit de chèques ou prélèvement le 5 juillet. Fixer votre nombre de paiements en conséquence.

NB: _____

COTISATIONS SNEP 2009-2010

| Catégorie/Echelon | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|--------------------------|----------|----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Prof : EPS - Sport & Agr | PLC2 | PLC2 | 126 € | 133 € | 140 € | 149 € | 159 € | 170 € | 181 € | 195 € | 211 € |
| Prof : Hors Classe | 158 € | 179 € | 192 € | 205 € | 223 € | 237 € | 250 € | | | | |
| SI-admissible | 117 € | 128 € | 135 € | 141 € | 150 € | 160 € | 168 € | 181 € | 195 € | 211 € | 220 € |
| Agrégé - CTPS | PLC2 Agr | PLC2 Agr | 152 € | 165 € | 177 € | 189 € | 203 € | 219 € | 235 € | 250 € | 263 € |
| Agrégé Hors Classe | 211 € | 223 € | 235 € | 250 € | 263 € | 282 € | 293 € | 308 € | | | |
| AE-CE-PEGC | 109 € | 115 € | 120 € | 126 € | 133 € | 139 € | 146 € | 154 € | 163 € | 172 € | |
| CE-PEGC Hors Classe | | | 163 € | 172 € | 195 € | 211 € | | | | | |
| CE-PEGC Classe Ex. | 195 € | 213 € | 223 € | 237 € | 250 € | | | | | | |
| MA et CDI | 100 € | 107 € | 126 € | 133 € | 140 € | 147 € | 154 € | | | | |

- PLC2 : Prof EPS stagiaire - Prof de Sport stagiaire : 103 €
- PLC2 Agr : Agrégé stagiaire : 115 €
- Stagiaire non reclassé : selon éch. de la catégorie d'origine
- Tpe partiels : selon éch. et quotité 60€ minimum
- Abonnement bulletin : non titulaire non réemployé 40€ - Etudiant (fournir un justificatif) 30€ - Autres 60€
- Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité : 60€
- Congé formation : 100€
- CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion
- Etranger : ajouter supplément avion obligatoire (15€)

Cotisations Retraités

| Montant de la pension mensuelle | inférieur à 1300€ | entre 1301€ et 1500€ | entre 1501€ et 1700€ | entre 1701€ et 1900€ | entre 1901€ et 2100€ | entre 2101€ et 2300€ | entre 2301€ et 2500€ | entre 2501€ et 2700€ | entre 2701€ et 2900€ | supérieur à 2900€ |
|---------------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| Gpe et Code | 1 65 € | 2 72 € | 3 80 € | 4 87 € | 5 96 € | 6 106 € | 7 113 € | 8 121 € | 9 128 € | 10 135 € |

Je ne souhaite pas recevoir de bulletin "papier" et être averti de la parution des bulletins à l'adresse électronique ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP au format PDF. Je pourrais à tout moment changer d'avis et en informer le SNEP national par téléphone ou par mail.

date _____ signature _____

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

Je révoque de surse ou retire les informations nécessaires me concernant et renvoie à titre régulier ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je révoque le présent directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 5 1 2 4 1 0

| | | | |
|---|--|---|--|
| NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR | | NOM ET ADRESSE DU CREANCIER | |
| Nom, Prénom : _____ | | S.N.E.P. | |
| Adresse : _____ | | 76 rue de Rondeaux | |
| C.P. : _____ Ville : _____ | | 75020 PARIS | |
| | | <i>(ne pas modifier ce texte)</i> | |
| DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER | | NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER | |
| Etablissement : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Caf RIB : _____ | | _____ | |
| Date : _____ Signature : _____ | | _____ | |
| | | C.P. : _____ Ville : _____ | |

Prérez de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne. Ne pas omettre la date et la signature.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 15/11/90 de la Commission Informatique et Liberté

Et si on en re-demandait ?

Le gouvernement s'est ému, avec raison, sur le nombre de noyades de l'été ; il mène campagne contre les risques liés à l'obésité et la sédentarité ; il dit qu'il faut plus de sport à l'école.....

Et dans le même temps il supprime des postes de profs d'EPS, il fait appliquer la règle du non remplacement à moins de 3 semaines, il laisse les horaires EPS en lycée à 2h, il reporte sur les collectivités les charges et la responsabilité de la construction et de l'entretien des infrastructures sportives.

Quelle démagogie !

A nous de mettre en évidence les carences du système.

Oui les élèves doivent savoir nager en sortant du collège, mais ont-ils tous accès à une piscine ?

Oui les élèves doivent avoir un temps de pratique conséquent pour apprendre, mais la réalité de l'éloignement des installations, de la construction des emplois du temps le permet elle ?

Oui les élèves doivent avoir cours toute l'année, mais sommes nous remplacés ?

Oui les élèves doivent avoir accès au sport scolaire, mais les forfaits AS des enseignants sont ils toujours attribués et en nombre suffisant au regard des effectifs ?

Le SNEP mène actuellement une enquête très rapide sur la réalité de l'enseignement de l'EPS.

Elle n'est certes pas complète mais nous permettra de tirer des grandes lignes sur ce que **nous sommes en droit de revendiquer**.

Pensez à la compléter en ligne sur le site national du SNEP :

<http://www.snepfsu.net/enquete09/index.php>

Il vous faut juste l'effectif élèves de l'établissement, et calculer le tps moyen de pratique effective de vos classes.

Ça prend à peine 2 mn .

Merci de contribuer à asseoir nos revendications.

N.François.

Un 2^{ème} IPR EPS dans l'académie de Caen

Nous nous félicitons de la création d'un 2^{ème} poste d'IPR EPS dans notre académie.

Revendication portée par le SNEP depuis de longues années.

L'académie au regard de sa taille et du nombre d'enseignants d'EPS était sous dotée et la présence d'un seul poste d'IPR ne permettait pas d'assurer le suivi nécessaire dans les établissements (suivi des projets et des équipes, incidences sur le déroulement de carrière avec des retards d'inspection,...).

Nous souhaitons donc la bienvenue à M. Jean Luc Cournac dans notre académie.

Le BA du SNEP FSU Caen

Le paf syndical du SNEP-FSU

Le SNEP vous proposera cette année encore des stages pour vous aider dans votre pratique quotidienne de prof d'EPS mais aussi de militant syndical éclairé.

Les dates, lieux, contenus et contacts seront publiés sur le site académique du S.N.E.P., pensez à le consulter régulièrement : <http://www.snepfsu-caen.net>

1/ AGIR dans les établissements, le 10 novembre à Caen stage commun avec le SNES. responsable SNEP : Lionel Eugène. **Autorisation d'absence à déposer pour le 10 Octobre**, exemple sur le site académique.

Tout sur ce qu'il faut savoir pour être acteur d'une activité syndicale dans l'établissement.

2/ Installations sportives, APPN, responsable : Nathalie François.

Les équipements et infrastructures sportifs au service des apprentissages et de la sécurité des élèves.

3/ « La démocratisation au filtre des pratiques d'enseignement en EPS. », responsable : Bruno Lebouvier.

Observation des pratiques d'enseignement en sports collectifs pour dégager des conditions plus favorables à l'apprentissage des élèves. Stage long programmé sur plusieurs journées, les 2 premières se sont déroulées en juin dernier ; il est toujours temps de s'y raccrocher.

4/ Nouveaux Programmes EPS, responsable Nathalie François.

Des projets EPS au service des apprentissages.

5/ Sport scolaire, responsable Laure DAGUET en Avril ou mai

Le devenir du sport scolaire. Les instances démocratiques de l'UNSS, comment les faire fonctionner ?

La Poste : Bouger pour elle ! Bouger pour nous !

Après le démantèlement des PTT et l'ouverture à la concurrence des télécommunications, c'est le service public postal qui est sous le coup d'une tentative de privatisation.

Le gouvernement souhaite en effet modifier son statut et ainsi l'ouvrir aux investisseurs privés au nom, une fois de plus, des directives européennes hostiles au bien public.

Ce service public a déjà subi nombre de dégradations (fermetures de bureaux de poste, restructuration du tri,...) qui ont des incidences sur la qualité du service rendu aux usagers.

Cette nouvelle étape aura des effets désastreux qui éloigneront encore plus les usagers du service postal (coût, éloignement, service rendu,...) car la rentabilité sera de mise au détriment de l'intérêt collectif.

Face à ce projet, la riposte s'organise.

Les personnels, usagers, collectivités, organisations syndicales (dont la FSU et le SNEP), organisations politiques, associations, se sont constitués en collectifs de défense de « La Poste » partout sur le territoire.

Il a été décidé d'organiser une votation citoyenne le 3 octobre pour que les citoyennes et citoyens s'expriment sur le sort qu'ils souhaitent pour le service public postal.

Des communes ouvriront donc leurs portes pour permettre cette expression populaire que Sarkozy a refusé d'organiser par la voie référendaire.

Des espaces publics seront également mis en place pour permettre au maximum de s'exprimer dans la même période.

Les lieux et dates de ces moments d'expression seront disponibles sur les sites de la FSU et du SNEP.

Nous vous invitons donc vivement à y prendre part et faire entendre votre voix.

Pour l'avenir du service public postal, le 3 octobre : votez !



Pas d'enseignement sans formation !

Dans le cadre de la réforme dite « mastérisation des enseignants », le ministère propose 50 000 « stages en responsabilité » d'une durée de 6 semaines chacun aux étudiants inscrits aux concours d'enseignants (1er et 2nd degré) et conseillers principaux d'éducation.*

Un petit calcul : 5 stagiaires = 1 temps plein à l'année ; 50 000 stagiaires = 10 000 temps pleins économisés.

Le gouvernement détourne ainsi la revendication affichée l'an dernier par les formateurs et les syndicats d'une forte formation professionnelle, les étudiants vont servir de remplaçants pour pallier les 13 500 suppressions de postes !

Quelles conséquences pour les étudiants ?

Des aides aux étudiants sont nécessaires, des stages sont indispensables pendant la formation, bien sûr !

Mais pas dans ces conditions là !

Six semaines en « totale responsabilité » (*) représentent un travail énorme pour un étudiant qui doit en même temps préparer le concours (qui ne comporte pas d'épreuves strictement « professionnelles ») et valider un master (nouvelle exigence de la réforme).

Impossible de mener les trois de front !

Un étudiant qui choisira, pour des raisons financières, de faire un stage en responsabilité payé 3000 euros, diminuera d'autant ses chances d'avoir son concours et se mettra en difficulté pour valider son master 1.

Cette validation lui sera pourtant nécessaire pour s'inscrire en master 2 et passer à nouveau le concours en 2011 s'il n'était pas reçu cette année.

Les stages en responsabilité sont donc un cadeau empoisonné pour les étudiants.

Quelles conséquences pour la formation ?

En mettant les étudiants devant des élèves en totale responsabilité avant même d'avoir préparé le concours, le gouvernement entérine l'idée qu'on peut enseigner sans être formé.

Nous avons demandé des mesures transitoires : ce qui est proposé ne permet pas d'intégrer les stages à la formation de façon cohérente.

Cela montre une nouvelle fois que le ministère se moque des contenus de formation.

Nous demandons que les étudiants bénéficient d'une véritable formation professionnelle, avec des stages de « pratique accompagnée » avant le concours et une mise en responsabilité progressive.

Ces stages doivent être préparés et conçus en aller et retour avec l'IUFM et l'université.

Les tuteurs doivent bénéficier d'une formation et d'une décharge de service pour assumer cette tâche.

Tout ceci n'empêche évidemment pas de rémunérer les étudiants, y compris à hauteur des 3000 euros.

Quelles conséquences pour les élèves ?

Nous ne savons pas encore quelle sera la mise en œuvre concrète de ces stages, mais la vigilance s'impose.

Le ministère « promet » qu'ils ne serviront pas à remplacer des congés de maladie dans le primaire, mais ils permettront probablement le remplacement des collègues en formation continue.

Cela ne change rien sur le fond !

Nous ne pouvons accepter que les élèves reçoivent un enseignement de la part d'étudiants qui n'auraient pas eu une solide « pratique accompagnée ».

Il faut développer la formation continue mais pas au détriment de la formation initiale, pas au détriment du fonctionnement des établissements.

Nous sommes contre des stages en totale responsabilité avant le concours de recrutement :

- qui ne sont pas adaptés à une formation progressive au métier d'enseignant
- qui obligent les étudiants à choisir entre aide financière, formation professionnelle, préparation au concours et validation du master.
- qui ne servent qu'à masquer le manque de postes et de remplaçants

Nous sommes pour :

- Une formation progressivement professionnalisante avec des stages de « pratique accompagnée » avant le concours et une mise en responsabilité progressive après.
- Un accompagnement des stages par des tuteurs formés, déchargés en lien avec les formateurs de l'IUFM
- Des créations de postes pour améliorer les conditions d'étude et de réussite des élèves, pour développer la formation continue sur le temps de travail

Cela suppose des créations de postes, en premier lieu pour remplacer les départs en retraite.

(*) Les stages comporteront 108h maximum et peuvent prendre toutes les formes (un jour par semaine ou plusieurs semaines)

(**) Il y a ambiguïté sur le terme « responsabilité ». Bien sûr, pour se former au métier, il faut « pratiquer » une classe ou un groupe d'élèves. Mais là il s'agit maintenant d'une « totale » responsabilité, permettant de fait un remplacement, pouvant être déconnectée du centre de formation.



Dans le cadre des
4èmes journées du désarmement nucléaire
à Caen
les 16, 17 et 18 octobre 09

Vendredi 16 octobre à 20h30 au Centre des Congrès de Caen

Soirée d'ouverture des JDN, publique et gratuite

« *Pour un monde libéré des armes nucléaires* »

Les JDN dans la ville
Education à la culture de la paix

Rendez-vous ouverts au public :
à 20h30 à l'espace Oxygène B Campus 1 de l'université de Caen
(à gauche de l'entrée du restaurant universitaire B)

Table ronde avec

- **Mercredi 30 septembre :** "l'arme nucléaire, combien ça coûte ?" soirée animée par Ben Cramer, Journaliste
 - **Mercredi 7 octobre :** "l'arme nucléaire est illégale au regard du droit international", soirée animée par Roland et Monique Weyl, auteurs de « Sortir le droit international du placard » (2008), avocats à la Cour de Paris...
 - **Mercredi 14 octobre :** "l'arme nucléaire, un risque majeur pour la planète", soirée animée par Jean-Marie Collin, auteur de La Bombe (2009). J-M Collin est consultant sur les problématiques de défense (prolifération, dissuasion nucléaire, armement, enjeux environnementaux). Il a publié de nombreuses études pour des « *think tank* » européens et américains.
 - **Jeu de rôle :** "l'arme nucléaire, un risque majeur pour la planète", soirée animée par Jean-Marie Collin, auteur de La Bombe (2009). J-M Collin est consultant sur les problématiques de défense (prolifération, dissuasion nucléaire, armement, enjeux environnementaux). Il a publié de nombreuses études pour des « *think tank* » européens et américains.
- Sergio Duarte *, Haut-représentant de l'ONU pour le Désarmement
 - Mabel Gomez Oliver* ou Luis Alfonso De Alba *, Mission Permanente du Mexique aux Nations Unies à Genève
 - Susie Snyder *, secrétaire générale de la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (Suisse)
 - Jean Paul Hébert *, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme
 - Nathalie Gauchet, coordinatrice du Mouvement de la Paix
 - Daniel Fontaine *, président de l'Association Française des Communes, Départements, Région pour la Paix
 - Monsieur le Président du conseil régional de Basse Normandie

Dimanche 18 octobre à 9h30

Rendez-vous au « Mémorial pour la Paix »
pour la cérémonie du lancement du

« *Tour de France de la Flamme de l'Abolition* »

- **Jeu de rôle :** entretien FNAC avec Jean-Marie Collin autour de son dernier ouvrage, La Bombe.